

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
21	29	25

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mai 2011**
N° 2011/05/20/07Date de la convocation
11/05/2011Date d'affichage
11/05/2011OBJET DE LA DELIBERATION**REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A BUT NON LUCRATIF**

Le 20 mai 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

Présents : M. BIAUX Alain, maire,

Mmes DETERM Dominique, LEMERE Sylvie, ROLLET Marie France,

MM. BISSON Dominique, FAUCONNET Gérard, FENAT Denis, adjoints.

Mmes CORREIA Véronique, DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GABREL Corinne, MILLOT Bernadette (sort lors du vote), THILLY Monique.

M. ANTUNES José, BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, CARRASCO Guy, CHOUARD Jean-Michel, LHENRY Hervé (sort lors du vote), PERNET Pierre, SARTELET Alain, SMITH William.

Excusés :

Mme GERARDIN Agnès qui donne pouvoir à M. BIAUX Alain

Mme LEFORT Claudine qui donne pouvoir à Mme DETERM Dominique

Mme MOREAU Agnès qui donne pouvoir à Mme GABREL Corinne

Mme STEVENOT Dominique qui donne pouvoir à Mme LEMERE Sylvie

M. PIERRON Jacques qui donne pouvoir à M. BISSON Dominique

M. PEROT Jean-Claude qui donne pouvoir à Mme ROLLET Marie-France

Mme LE LAY Chantal

Absents :

M. JOSEPH Denis

Secrétaire de séance : Mme ROLLET Marie-France

**7/ REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS A BUT NON LUCRATIF**

Par délibération du 29 mai 2008, le conseil municipal a décidé de déterminer un cadre global pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations.

Les dispositions applicables doivent aujourd'hui faire l'objet d'une actualisation.

Les principales modifications portent sur l'article 3.1, 3.2 et 3.3.

Il convient de délibérer à nouveau sur les règles d'aide au monde associatif à but non lucratif.

Il est donc proposé d'approuver le règlement joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

OUI l'exposé qui précède

APPROUVE le nouveau règlement d'attribution des subventions aux associations à but non lucratif joint en annexe.

M. LHENRY Hervé et Mme MILLOT Bernadette, présidents d'associations, quittent la salle avant le vote.

Adopté à la majorité avec 24 voix pour et 1 abstention.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 23 mai 2011

Après dépôt en Préfecture

Le Maire,

Le

et publication du

A. BIAUX